

Politique internationale de partenariat et de coopération

Le but de cette politique est de définir des principes pour Frieda, pour son personnel, d'une part, et ses partenaires, d'autre part. Ces principes doivent pouvoir guider les deux parties dans leur rôle de partenaires. En tant qu'ONG et bailleur de fonds du Nord, Frieda considère que le partenariat n'est pas un concept neutre, mais reflète aussi des structures de pouvoir (mondial), des hiérarchies, des dépendances et des obligations. Cette politique de partenariat a comme vocation d'organiser ces derniers pour les rendre bénéfiques pour toutes les parties prenantes, tout en reconnaissant les sources du pouvoir et ses dynamiques dans les partenariats de Frieda, et aussi en abordant les déséquilibres de pouvoir de manière significative.¹ Cette politique agit comme un document de prise de position, et affirme publiquement notre perception d'un partenariat ; et ce en retraçant les principes les plus pertinents de notre travail.

Partenariat avec Frieda

Frieda est une organisation féministe pour la paix, non gouvernementale, apolitique et laïque qui a comme ambition de contribuer à l'éclosion d'un monde dans lequel tous les humains peuvent vivre dans la dignité, la paix, la sécurité et à l'abri de la violence. Dans son action, Frieda a une vision étendue et positive de la paix, englobant toutes les formes de violence, d'exclusion et de discrimination. La paix signifie non seulement l'absence de guerre ou de violence physique, mais aussi l'égalité et la justice pour tous, quels que soient leur genre (biologique et social), leur orientation sexuelle, leur origine, leur statut social, leurs convictions politiques ou religieuses. Le travail de Frieda anticipe l'analyse des discriminations structurelles spécifiques au genre et met donc en relief l'importance de l'égalité des droits et l'égalité pour les femmes et les filles. Frieda promeut l'autonomisation en tant que processus et vise une émancipation autodéterminée aux niveaux individuel, collectif et sociétal.

En tant qu'organisation féministe luttant pour la justice de genre à travers ses programmes en Suisse et à l'étranger, Frieda ne se considère pas seulement comme une bailleuse de fonds, mais également comme une alliée de ses partenaires. Pour parvenir à une justice de genre, Frieda travaille principalement avec des organisations de la société civile de manière participative, basée sur les ressources et les besoins, et sensible aux conflits.

Il est essentiel de s'appuyer sur les ressources et initiatives existantes pour garantir la durabilité. Frieda vise à améliorer continuellement son travail et ses relations avec ses partenaires. Ainsi, la volonté de développement continu et la réflexion critique sont les éléments clés d'un partenariat réussi.

¹ Cette politique de partenariat a été établie en 2021 de manière participative avec les organisations partenaires de Frieda au Moyen-Orient, au Maghreb et en Europe du Sud-Est. Elle s'inspire de la politique de partenariat de la fondation Kvinna till Kvinna.

Frieda s'engage sur six principes de partenariat :

1. Partenariat égal et mutualité
2. Vision et objectifs partagés
3. Transparence et responsabilité
4. Appropriation locale
5. Apprentissage et développement organisationnel
6. Amélioration des réseaux

Les six principes du partenariat²

1. Partenariat égal et mutualité

La confiance et le respect mutuels constituent les véritables piliers d'un partenariat. Frieda s'engage à être une partenaire impliquée, engagée, solidaire et bienveillante. Frieda est également convaincu qu'un partenariat réussi repose sur une définition claire des rôles et des responsabilités, et le respect de ceux-ci, de la part des uns et des autres.

Du fait de son double rôle de partenaire et de bailleuse de fonds, Frieda assume la responsabilité d'une réflexion critique sur les rapports de pouvoir et les hiérarchies inhérentes au champ de la coopération internationale. Frieda a pour ambition d'établir un partenariat équitable et explore les moyens de gestion et de résolution des déséquilibres problématiques du pouvoir. Toutefois, Frieda et ses organisations partenaires, s'inscrivent dans un système aux rôles parfois prédéfinis et des attentes externes. La renégociation des rôles et des responsabilités, entre les organisations partenaires et Frieda, doit être éclairée par des avantages mutuels, avec l'objectif d'apporter un changement durable pour les communautés respectives. Frieda considère ses partenaires comme des parties prenantes à part entière, qui doivent assumer des rôles et des responsabilités vis-à-vis des collectivités locales, de la société civile et des participant.es à leurs projets.

Frieda met à profit sa position d'ONG bien établie en Suisse en tenant compte des besoins de ses partenaires et participant.es. Frieda vise à être une partenaire accessible, qui travaille de manière flexible, en essayant de réduire la bureaucratie. Frieda agit aussi comme pont entre le soutien étranger et les besoins locaux. Le but ultime de la coopération entre Frieda et ses partenaires est de faire bénéficier les participant.es aux projets et la société civile locale.

2. Vision et objectifs partagés

Frieda vise à atteindre la justice de genre et la paix, en adoptant une approche transformatrice en matière de genre et une gestion de programmes sensible aux conflits. Les principes universels des droits humains sont au cœur du travail de Frieda, notamment à travers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ainsi que l'Agenda 2030 pour le développement durable avec un accent particulier sur les ODD 5 et 16+. Les partenariats de Frieda sont ancrés dans l'engagement envers ces accords internationaux.

² Le développement de la politique de partenariat de Frieda s'est basé sur de multiples tables rondes avec ses organisations partenaires, dans toutes les régions, sur une période de trois mois en 2020-2021. La participation des partenaires à ce processus était bénévole.

S'associer à Frieda, c'est poursuivre une vision globale déclinée localement dans trois secteurs : les violences sexuelles et basées sur le genre, l'autonomisation économique et la participation sociale et politique. Les programmes et stratégies mis en œuvre avec nos partenaires sont ancrés dans les spécificités des différents contextes, les lois et les politiques, favorisant ainsi des solutions locales taillées sur des défis locaux. L'implication des hommes au niveau des projets et du personnel est nécessaire afin d'apporter une transformation sociétale.

3. Transparence et responsabilité

Les droits et obligations d'un partenariat sont sans ambiguïté : un partenariat se déroule dans un cadre formel via un accord de partenariat, dans lequel tous les aspects pertinents concernant la stratégie, les méthodologies de travail et les processus financiers sont déterminés. Frieda communique précisément ses attentes. Les critères de sélection pour un partenariat avec Frieda sont cohérents et compréhensibles. Lors de la recherche d'un nouveau partenaire, Frieda publie des appels à projets et annonce les critères de sélection. Frieda vise un processus de cessation de partenariat équitable et responsable, au cours duquel il accompagne ses partenaires, dans la mesure du possible.

L'adoption d'une communication proactive et nuancée est essentielle pour garantir la transparence des partenariats. Des échanges fréquents entre Frieda et ses partenaires sont indispensables, et sont considérés comme un outil crucial pour évaluer l'état des lieux d'un partenariat. Frieda encourage une culture ouverte de feedback et vise à être un partenaire prévisible, fiable et digne de confiance. Frieda ne tolère absolument pas la culture de la corruption et de subornation. Frieda attend la même chose de ses partenaires.

Frieda est responsable vis-à-vis de ses partenaires et bailleurs de fonds, et, est moralement responsable envers les participant.es des projets. Les partenaires de Frieda sont tout autant responsables vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes, y compris les participant.es aux projets.

4. Appropriation locale

Frieda estime que l'appropriation locale est la clé d'un changement efficace et durable. Chaque partenaire est expert de son propre contexte, et Frieda reconnaît son expertise, son histoire et ses expériences passées. Ainsi, les partenaires doivent définir leurs propres défis et risques et établir leurs propres agendas avec les communautés avec lesquelles ils travaillent. En sa qualité de partenaire, Frieda a un rôle de conseil, apportant sa propre expérience et son expertise à la conception et à la mise en œuvre des projets.

Les projets sont axés sur les droits, et sont développés en fonction des besoins des groupes vulnérables et marginalisés. Frieda attend des organisations partenaires qu'elles travaillent de manière participative et inclusive avec les communautés respectives et les ayants droit dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets. Des besoins nouveaux et/ou supplémentaires peuvent émerger au cours de la mise en œuvre d'un projet. Dans ce cas, Frieda accompagne et conseille ses partenaires pour combler ces besoins dans un cadre communément défini.

5. Apprentissage et développement organisationnel

Frieda souligne que lui-même et ses partenaires sont des organisations en apprentissage et doivent donc s'engager dans une approche de renforcement des capacités. L'apprentissage mutuel est au cœur d'un partenariat, et la volonté de développement continu au niveau organisationnel est primordiale. Frieda et ses partenaires réfléchissent à leur expérience

commune et se soutiennent pour s'adapter à l'évolution des besoins et des contextes. Frieda encourage la réflexion sur l'évolution dans le temps du partenariat entre lui et ses partenaires. Dans son rôle de bailleuse de fonds et de partenaire, Frieda soutient le renforcement stratégique et organisationnel de ses organisations partenaires. Frieda s'engage à créer des espaces d'apprentissage et d'échange, et accompagne ses partenaires dans la définition de leurs propres priorités tout au long de leur parcours organisationnel. Frieda s'engage à pérenniser les leçons apprises, ainsi que les connaissances et l'expérience des partenaires et des réseaux du Nord et du Sud dans son propre développement organisationnel et ses programmes stratégiques.

Les processus d'examen et d'évaluation des programmes font partie de l'apprentissage institutionnel. Frieda soutient et facilite ces processus. Cependant, ici, l'apprentissage des organisations partenaires est plus prioritaire que les exigences du bailleuse de fonds. Frieda réfléchit de manière critique sur les concepts d'efficacité et d'impact, et met en valeur les processus d'auto-évaluation et les méthodologies participatives inclusives des participant.es aux projets. Frieda promeut la responsabilité en amont et en aval, par exemple, par le biais de l'évaluation régulière de la qualité de la coopération de Frieda au travers ses partenaires. La réalisation d'une analyse de genre, reflétant l'environnement immédiat des participant.es aux projets, avec un focus sur les inégalités entre les genres, est l'un des instruments clés de Frieda pour permettre une évaluation qualitative approfondie et une réflexion critique sur les programmes. L'analyse est l'un des outils permettant, à Frieda et aux organisations partenaires, d'apprendre et de comprendre ensemble les moyens par lesquels les programmes peuvent avoir le plus grand impact, et comment répondre aux besoins les plus urgents des participant.es aux projets.

6. Amélioration des réseaux

Les réseaux - internationaux, nationaux ou régionaux - sont cruciaux pour atteindre nos objectifs à long terme et opérer des changements systémiques. Ils nous permettent d'apprendre les uns des autres et créer des synergies au sein d'une communauté axée sur la pratique. Ainsi, Frieda valorise, soutient et facilite activement la collaboration et l'échange entre ses partenaires et d'autres réseaux concernés